



Ville de Dreux



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 28 JUIN 2023

Délibération N°26/2023

Attribution d'une subvention exceptionnelle Secours Catholique

752

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le dix-neuf juin 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Carine GENTIL, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER DAUTREME, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Régine-Françoise MAILLET, Jacqueline RUAULT, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN.

Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN donne pouvoir à Valérie VERDIER-DAUTREME, Yucel KISA, Sophie WILLEMIN, Isabelle ANTORE, Frédérique GASSE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Depuis le 1^{er} trimestre 2023, face à l'inflation, le nombre de demandes d'aide alimentaire ne cesse de croître.

Le CCAS est engagé à travers son épicerie sociale à soutenir les foyers en difficultés en leur permettant d'accéder à une aide alimentaire ainsi que de mener un travail sur le budget, la santé et l'alimentation.

Les demandes nombreuses n'entrent pas toujours dans nos critères d'attribution et parfois face à des renouvellements, nous sommes limités dans la durée de l'aide accordée.

C'est dans un esprit de travail en réseau et en coordination que nous nous appuyons sur les associations locales qui proposent une aide alimentaire aux foyers.

Lors des commissions permanentes, plusieurs dossiers sont orientés vers ces structures dès lors que les demandes n'entrent pas dans nos grilles d'intervention.

Afin de les soutenir je vous demande de bien vouloir m'autoriser à attribuer une subvention de 1 000 € au Secours Catholique.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget supplémentaire du budget de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- ✓ **Autorise** le Vice-Président à attribuer une subvention exceptionnelle 1 000 € à l'association Secours Catholique,
- ✓ **Dit** que les crédits sont inscrits au budget supplémentaire de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président du
Centre Communal d'Action Sociale



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le 06 JUIL. 2023

et affichage le 07 JUIL. 2023